

permettre à la Chambre de fonctionner comme nos concitoyens le désirent. Quels sont les responsables? C'est la question qu'on se pose constamment au sujet du prix des produits alimentaires. Il est difficile de trouver la réponse. On nous a fourni une longue énumération de la série de comités et de commissions créés pour déterminer s'il était possible de juguler l'augmentation du prix des produits alimentaires. Le dernier comité que nous avons créé a recommandé la création d'un ministère de la Consommation et cette recommandation s'est réalisée grâce aux mesures prises par un gouvernement libéral. Il est faux de dire que les rapports de comité sont simplement mis aux archives pour s'y couvrir de poussière. Ce comité a fait une recommandation que le gouvernement a acceptée. Nous avons maintenant un ministère de la Consommation et des Corporations.

La réalisation suivante fut la création de la Commission des prix et des revenus par le ministère de la Consommation. Cette Commission a fait l'objet de vives critiques qui se sont révélées surtout destructives. A l'époque de sa création, elle remplissait une fonction précise et nécessaire. Elle a signalé aux consommateurs que, dans certains domaines, il était possible de limiter l'augmentation des salaires, des prix et des revenus et des salaires au niveau fédéral, provincial et municipal. Elle nous a signalé les problèmes et le besoin où nous nous trouvons, en cette époque d'abondance, de faire preuve de mesure. A mon avis...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence se trouve en difficulté étant donné les limites extrêmement étroites imposées par l'amendement et le sous-amendement. Cela crée des difficultés aux députés tel celui qui a actuellement la parole et qui nous communique une opinion d'ensemble sur ce sujet en général au lieu de se limiter à la question qui est de savoir si le comité devrait présenter un rapport provisoire recommandant des mesures à prendre dans les deux mois suivant sa première séance. Étant donné notre Règlement, ce sont précisément les limites du débat.

Je ne veux pas être excessivement sévère, car cela ne ferait qu'inciter le député à prononcer deux discours, un premier sur ce sujet et un deuxième sur son point de vue en général. Nous pourrions prendre cette question en considération avant de reprendre la séance à 2 heures, et voir si les chefs de partis sont tous d'avis que le vote devrait avoir lieu lundi, et nous estimerions alors poursuivre un débat général plutôt qu'un débat particulier sur un amendement ou un sous-amendement. Je suis vraiment perplexe, et comme nous sommes au début d'une nouvelle législature, il importe assez que nous suivions les usages reconnus.

L'hon. M. MacEachen: Votre Honneur, me permet-on d'ajouter quelques remarques? Selon votre très judicieuse observation, si ceux qui prennent la parole s'en tiennent strictement à l'amendement et au sous-amendement, le débat sera évidemment très restreint? C'est ce que voudrait probablement la stricte application de la règle de la pertinence, mais j'ai l'impression que, de temps à autre, nous avons négligé la règle de la pertinence et, hier encore, alors que l'amendement dont la Chambre était saisie portait sur l'exclusion du Sénat du comité proposé. Les discours ont été d'un caractère très général et ce n'est que tangentielllement que nous avons abordé la question de la participation du Sénat. Sans vous demander de vous associer à quelque relâchement dans l'application du Règlement, tous ensemble nous pourrions sans doute nous

Denrées alimentaires—Comité

entendre pour que le débat, à l'occasion de tous les sous-amendements qu'on pourra présenter aujourd'hui et plus tard, soit d'un caractère général. C'est le premier point que je veux exposer.

Et voici le deuxième. Sauf erreur, il est peu probable qu'il y ait un vote aujourd'hui, soit sur le sous-amendement, soit sur l'amendement. C'est pourquoi, en me fondant sur cette hypothèse, je prévois que les députés auront l'occasion de prononcer des discours de caractère général. J'espère que ces remarques pourront être utiles à la présidence.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur adjoint: Le député veut-il prendre la parole sur ce point?

M. Lawrence: Je ne suis pas sûr que «prendre la parole» soit l'expression juste. Je veux simplement dire que, comme toujours, de ce côté-ci de la Chambre, nous recherchons la vérité et la justice. A notre sens, la meilleure méthode serait que la présidence accorde la plus grande latitude aux députés dans le choix des sujets qu'il leur plaira d'aborder relativement à la question des prix, de l'inflation et du coût de la vie. Nous croyons également que, vu le nombre de députés de tous les partis qui souhaitent prendre la parole, il n'y aurait probablement pas de vote d'ici lundi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence commence à saisir le climat de la Chambre. Je dois approuver le président du Conseil privé (M. MacEachen) lorsqu'il dit que cette question n'est pas apparue seulement ce matin mais qu'il y a eu déjà hier de très longs discours la concernant. Avant de rendre la parole au député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), je peux lui donner l'assurance que le temps de parole consacré à ce point ne sera pas déduit de son temps de parole total. Je tiens également à m'excuser auprès de lui pour avoir soulevé cette question au milieu de son discours, étant donné que cela aurait pu être fait pendant les discours prononcés à la Chambre hier.

M. Cullen: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne me sens certainement pas brimé par cette interruption. Cela m'a donné l'occasion de reprendre mon souffle et de me faire apporter un verre d'eau. J'ai commencé par des généralités, parce que je pensais que cela était nécessaire avant d'aborder directement l'amendement et le sous-amendement. Le sous-amendement proposé par le député de Scarborough-Ouest (M. Harney) est excellent, je crois. Il signale que le comité est tenu de faire tout son possible dans une période de 3 mois. S'il peut présenter des recommandations, ce sera une excellente chose et nous pourrions obtenir un rapport intérimaire. Nous devrions examiner le rôle des gouvernements, des syndicats ouvriers, des cultivateurs, des supermarchés et de ce type mystérieux, l'intermédiaire. Mais tenter de le faire dans une période de 3 mois me semble insensé, si ce comité doit avoir une utilité quelconque. A mon avis, nous avons besoin de plus de temps, mais je crois que nous pourrions présenter un rapport intérimaire.

• (1240)

Des critiques sont souvent adressées aux cultivateurs, aux syndicats, aux supermarchés, aux gouvernements et à d'autres. La plupart de ces critiques ne sont pas fondées et les accusations révèlent trop souvent une ignorance des faits. Une accusation est souvent portée contre un gouver-